

nous travaillons très fort. Je ne veux exprimer, ni en mon propre nom, ni au nom de mon groupe, ni au nom des membres de la Chambre aucune plainte de ce genre, mais voici des paroles de M. Drew que je soumetts aux réflexions des députés. Comme l'atteste la page 4556 du *hansard* du 2 juin 1955, parlant sur une motion visant à prolonger les heures de séance de la Chambre, M. Drew a dit ceci:

Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt du Parlement de donner au public l'idée que nous sommes prêts à accepter des heures qui empêcheraient de prêter l'attention nécessaire aux affaires publiques, simplement pour tâcher de sortir d'ici à la fin de juin.

Sauf erreur, le ministre des Travaux publics donne bien à entendre que nous ne pourrions pas rester ici jusqu'à la fin de novembre ou au 1^{er} décembre, mais que nous devons sortir d'ici le plus tôt possible.

Si les affaires publiques exigent que nous siéions plus longtemps, eh bien! faisons-le.

Et voici l'idée que je voulais souligner:

Il faut toutefois nous assurer que nous suivons une ligne de conduite compatible tant avec la résistance physique que la capacité mentale des députés, compte tenu du volume considérable de travail qu'il nous reste à accomplir. Mais n'allons pas surtout donner l'impression que l'assistance aux séances est clairsemée au moment où il s'agit de l'affectation de milliards de dollars.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, ces dernières années, le premier ministre s'est acquis la réputation d'être le champion des droits du Parlement; je crois réellement qu'il s'est bâti lui-même la réputation d'être le symbole même des droits du Parlement dans notre pays. C'est pourquoi il nous est très difficile de concilier cette notion avec la motion dont nous sommes saisis. Il affirme depuis longtemps que la chose la plus importante pour le Parlement est que l'opposition ait la faculté et l'avantage de fonctionner comme il convient, en fait que le Parlement soit toujours assuré de jouir d'une telle faculté. Lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, le premier ministre a fait ressortir plusieurs fois que le fonctionnement convenable du Parlement dépendait tout autant, si ce n'est pas plus, de la loyale opposition de sa Majesté que du gouvernement. Même s'il a tourné autour de la question de savoir combien de fois l'opposition conservatrice avait renoncé à ses droits, le ministre du Commerce constaterait, s'il se donnait la peine de consulter le *hansard*, que lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre le parti conservateur n'a pas souvent renoncé à tout mettre en jeu pour assurer une opposition vigoureuse, toute à sa tâche. En réalité, la tâche de l'opposition n'est pas une prérogative, c'est un devoir. L'opposition est dûment tenue par

notre forme de gouvernement d'étudier, d'examiner et de critiquer tout projet de loi et de soumettre ses contre-propositions aux mesures législatives présentées par le gouvernement.

Nous avons présentement la plus petite opposition de notre histoire. Aussi, est-ce le moment comme jamais, de protéger soigneusement les prérogatives de l'opposition. J'ai constaté que la Chambre a été partagée plusieurs fois au cours de la présente session à propos de l'une ou l'autre question. Lors de la mise aux voix, le nombre des tenants du gouvernement absents était plus que suffisant pour l'emporter sur l'opposition combinée, si nous étions tous présents. Et cela pour la seule courte période où nous avons siégé jusqu'ici. Qu'arrivera-t-il maintenant si nous devons siéger le vendredi soir et le samedi? N'importe qui peut le conjecturer, mais il reste que la moitié ou les trois quarts des ministériels peuvent prendre congé en fin de semaine, tandis que les membres de l'opposition ne le peuvent pas. Pour accomplir la besogne que nous pouvons faire et que nous devons faire par devoir, nous serons obligés d'assister aux séances comme par le passé.

Comme l'a dit le député d'Assiniboia, c'est de toutes les sessions la première fois, d'après le compte rendu, je crois, qu'on présente aussi tôt une telle motion à la Chambre. Je me demande si c'est purement par coïncidence que la présentation la plus hâtive d'une telle motion survient alors que le gouvernement compte la plus forte majorité jamais vue au Parlement. A notre avis, on n'a pas besoin d'une telle motion à l'heure actuelle. Peut-être en aura-t-on besoin à l'avenir, et si jamais elle devient nécessaire, ce sera une autre question. Mais, à l'heure actuelle, elle jette sur l'opposition un fardeau que celle-ci est physiquement incapable de porter. Je note qu'à l'heure actuelle nous devons chercher à être à l'œuvre 30 heures par jour pour nous acquitter d'une besogne surabondante. Voilà pourquoi, avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters) j'aimerais présenter la motion suivante:

Que la résolution soit modifiée par la suppression des mots "et samedi" et par la suppression de tous les mots après "dix heures du soir" jusqu'aux et y compris les mots "jeudi (jour du Gouvernement) et", puis par suppression des mots "du paragraphe (1) de l'article 2 et".

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, cette proposition d'amendement a pour objet de modifier la motion par la suppression de la disposition concernant les séances du samedi. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le ministre des Travaux publics et j'ai été un peu consterné par l'attitude qu'il a semblé prendre. Je me rappelle le ministre des Travaux publics d'autrefois, alors qu'il combattait avec beaucoup de ténacité pour